

# Genèse d'un partenariat privilégié : la France et l'Arabie saoudite, 1956-1968

AUGUSTIN ROSE

---

## Résumé

L'Arabie saoudite est aujourd'hui le premier partenaire commercial de la France dans le Golfe, ainsi que son premier client en matière d'armement. Cette situation est née d'une relation bilatérale qui se construit depuis plus de soixante ans. Cet article a pour but de mettre en lumière les fondations de ce partenariat franco-saoudien. Partant de la situation critique de 1956, nous allons nous concentrer sur cette décennie majeure où la politique française en Arabie saoudite se réinvente.

**Mots-clés** : France – Arabie saoudite – Politique étrangère – Partenariat – Golfe.

## Abstract

### ***The origins of a Privileged Partnership : France and Saudi Arabia, 1956-1968***

*Today, Saudi Arabia is France's primary commercial partner in the Gulf, as well as its first client for armaments. This situation has emerged from a bilateral relation which has been building for over 60 years. As old as the fifth Republic, the aim of this article is to attempt to shed a light on the pillars that have paved the way for Franco-saudi partnership. Starting with the critical situation of 1956, we will focus on this major decade when French policy in Saudi Arabia reinvented itself.*

**Keywords**: France – Saudi Arabia – Foreign policy – Partnership – Gulf.

« Réviser les alliances avec les pétromonarchies », « engager un dialogue franc avec l'Arabie saoudite », un royaume saoudien duquel serait attendu « beaucoup d'exigence », c'est ainsi que trois des quatre candidats à l'élection présidentielle de mai 2017<sup>1</sup> redéfinissaient la relation avec l'Arabie saoudite<sup>2</sup>. Partenaire majeur de la France dans la péninsule

---

<sup>1</sup> Propos issu des programmes pour la campagne présidentielle de 2017 de Jean-Luc Mélenchon, de François Fillon et d'Emmanuel Macron.

<sup>2</sup> Actuellement en Master 2 professionnel Coopération Internationale Afrique et Moyen-Orient à Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Le présent article est tiré du mémoire réalisé dans le cadre d'un Master 2 Histoire des mondes étrangers et des relations internationales, sous la direction de Laurence Badel, « Le pays des Lumières et la "Dictature protégée", la genèse des relations franco-

arabique, avec les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite occupe une place importante dans la diplomatie française tant en 2012 qu'en 2017, les présidents fraîchement élus s'y sont rendus 6 mois après leur élection. Si François Hollande y était allé à l'occasion d'une visite officielle en novembre 2012, Emmanuel Macron y effectue une visite « surprise » sur le chemin des Émirats Arabes Unis le 9 novembre 2017<sup>3</sup>. Malgré la baisse de ses revenus pétroliers, l'Arabie saoudite reste en effet un marché solvable, notamment grâce à ses importantes réserves de pétrole. Pays en quête permanente de modernisation de son outil militaire, dans un contexte de tensions avec l'Iran, l'Arabie saoudite demeure le premier client de la France en matière d'armement. Au cours de ces cinq dernières années, la France a bénéficié de la détérioration des relations entre les États-Unis de l'administration Obama et le royaume saoudien. Cependant, l'arrivée de Donald Trump au pouvoir a rétabli la bonne entente entre les États-Unis et l'Arabie saoudite, entente dont souffre la France<sup>4</sup>.

Mais cette relation est décriée par l'opinion publique et des voix se manifestent depuis plusieurs années pour que la France mette en adéquation ses idéaux universels et sa diplomatie. Ainsi, la remise de la Légion d'honneur à l'ancien prince héritier Mohammed Ben Nayef, le 4 mars 2016<sup>5</sup> a suscité un véritable tollé dans l'opinion, bien que cette

---

saoudiennes (1958-1973) », soutenu en 2017 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

<sup>3</sup> « Arabie saoudite : Emmanuel Macron en visite surprise en vue d'apaiser les tensions régionales », *France Info* [mis en ligne le 09/11/17 consulté le 06/12/2017] : [https://www.francetvinfo.fr/monde/proche-orient/tensions-entre-l-arabie-saoudite-et-l-iran/arabie-saoudite-emmanuel-macron-en-visite-surprise-en-vue-d-apaiser-les-tensions-regionales\\_2461768.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/proche-orient/tensions-entre-l-arabie-saoudite-et-l-iran/arabie-saoudite-emmanuel-macron-en-visite-surprise-en-vue-d-apaiser-les-tensions-regionales_2461768.html).

<sup>4</sup> Michel Cabirol, « Quand la France déçue s'éloigne de l'Arabie saoudite », *La Tribune* [mis en ligne le 04/12/17, consulté le 07/12/17] : <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/quand-la-france-decue-s-eloigne-de-l-arabie-saoudite-1-3-755483.html>.

<sup>5</sup> « La France décore le prince héritier d'Arabie saoudite de la Légion d'honneur », *Le Monde* [mis en ligne le 06/03/16, consulté le 27/04/2017] :

décoration soit jugée « protocolaire » par l'Élysée. L'intervention de l'Arabie saoudite dans la guerre civile yéménite amène les populations à s'interroger sur le devenir des armes vendues à l'Arabie saoudite. En dépit des critiques que suscite ce lien, nous nous interrogeons rarement sur les origines de cette relation. Cependant nombre d'ouvrages, d'articles, de commentaires, traitent des relations franco-saoudiennes après le « tournant » que constitue la prise de la Kabba par des fondamentalistes en 1979. L'objectif de cet article est de voir la construction de cette relation à partir de 1962, en prenant pour base la situation complexe de la fin des années 1950, et ainsi de dégager le caractère fondateur de la période 1956-1967. Ce travail se base sur de nombreuses sources, les plus importantes étant les archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi que les documents du Service Historique de la Défense. Plus ponctuellement, les archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères d'Italie m'ont été grandement utiles, tout comme celles du ministère de l'Économie et des Finances.

## Une situation initiale complexe

Les années 1950 sont une période compliquée pour la politique étrangère française, la France est embourbée dans des conflits coloniaux depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et lorsque le conflit indochinois prend fin en août 1954, l'Algérie s'embrase en novembre. La politique française vis-à-vis de son empire colonial en déliquescence est de moins en moins bien acceptée par la population et par la communauté internationale. C'est dans ce contexte tendu que la France commence à prendre conscience de l'importance que pourrait avoir l'Arabie saoudite. Cette prise de conscience découle en partie des demandes répétées du

personnel de l'ambassade pour que lui soient alloués des moyens financiers et humains plus importants<sup>6</sup>. Un rapport du 1<sup>er</sup> mai 1956<sup>7</sup> faisant état du corps diplomatique présent dans le royaume à la fin des années 1950 permet de mettre en perspective le volume du poste français par rapport aux autres grands acteurs régionaux ou internationaux. Le déficit de l'ambassade, qui héberge trois agents diplomatiques, est très important par rapport aux États-Unis, qui en ont neuf (ce qui fait de celle-ci l'ambassade la plus importante du pays), ou aux Égyptiens, qui disposent de huit agents. De plus, la représentation française ne dispose d'un poste radio qu'à partir de la fin de l'année 1956, tandis que les Américains et les Britanniques en possèdent déjà. Mais, si la présence diplomatique dans le pays est encore faible, le ministère des Affaires étrangères commence tout de même à vouloir renforcer sa présence dans le pays. La nomination le 1<sup>er</sup> mars 1956 d'un premier attaché commercial pour six mois à l'ambassade de France à Djeddah, en la personne du chef de bataillon Vincent Monteil<sup>8</sup>, est symbolique de cette volonté de renforcer la position française dans le pays. De plus, il y a un double avantage à envoyer un militaire comme attaché commercial. Il est ainsi en mesure de rendre compte des besoins saoudiens en matière d'armement, la France fournit à cette période beaucoup de matériel militaire au royaume, tout en œuvrant au renforcement de la position commerciale française.

C'est dans ce contexte qu'a lieu l'opération de Suez. L'événement amène une situation très paradoxale pour la France car si l'opération « Mousquetaire » sur le canal de Suez est une vraie réussite, la manœuvre constitue un échec diplomatique et politique retentissant. Cela amène de nombreux États du Moyen-Orient à rompre leurs relations diplomatiques

---

<sup>6</sup> Archives du ministère des Affaires étrangères, [ci-après AMAE], fonds « Levant 1944-1965 », série « Arabie saoudite 1944-1965 », sous-série « Arabie saoudite 1953-1959 », 212QONT/592, AR I-1 : Représentations française et étrangères, télégramme n° 586 du 26 août 1956 par exemple.

<sup>7</sup> AMAE, *ibid.*, télégramme n° 225/AL du 24 juin 1956.

<sup>8</sup> AMAE, *ibid.*, télégramme n° 3194 du 18 janvier 1956.

avec la France. L'Arabie saoudite notifie à l'ambassade de France, ainsi qu'à la Grande-Bretagne, la rupture des relations diplomatiques le 6 novembre 1956 à deux heures du matin<sup>9</sup>. Dans la foulée de la rupture, un embargo sur les exportations de pétrole est décrété par le roi Saoud, qui sera levé dès le 11 mars 1957. En effet, l'embargo pesait beaucoup sur l'économie du pays car ses exportations vers la France et la Grande-Bretagne représentaient 40 % des exportations de pétrole du royaume. Rapidement, les Saoudiens rappellent leur ambassadeur et laissent au Pakistan le soin de prendre en charge leurs intérêts. Le cas de la France est plus complexe. Dans un premier temps, les Français demandent aux Américains de gérer leurs intérêts mais le 17 novembre, l'ambassade n'a toujours pas eu de retour de leur part et leur attitude est quelque peu ambiguë. Les Français, sous pression des Saoudiens qui réclament le départ de leur délégation, se tournent vers l'Italie, qui accepte de prendre en charge les intérêts français à partir du 22 novembre 1956<sup>10</sup>.

Cette rupture se fait cependant sans animosité et le motif invoqué par l'Arabie saoudite, la « solidarité arabe », repose principalement sur des impératifs de politique intérieure. Les deux pays maintiennent leurs liens économiques mais les Français sont handicapés par leur faible présence commerciale. À cette époque, les relations commerciales entre la France et l'Arabie saoudite sont en effet très faibles et cela relève principalement des particularités inhérentes à chaque partie. Peu d'entrepreneurs français sont présents dans le pays et les négociants français s'intéressent peu à cette région du monde. Ainsi la communauté française dans le pays compte seulement une vingtaine d'individus répartis dans tout le pays en

---

<sup>9</sup> AMAE, fonds « Levant 1944-1965 », série « Arabie saoudite 1944-1965 », sous-série « Arabie saoudite 1953-1959 », 212QONT/592, AR I-1 : Représentations française et étrangères, télégramme n° 461 reçu le 6 novembre à 22H41.

<sup>10</sup> AMAE, *ibid.*, télégramme n° 478 du 24 novembre 1956.

1964<sup>11</sup>. La seule entreprise majeure présente dans le pays est la Banque de l'Indochine, dont l'agence à Djeddah a ouvert le 26 mars 1948<sup>12</sup>. Elle dispose alors de solides relais au sein du gouvernement saoudien, ce qui permet à la banque de traverser cette période trouble sans trop subir de dommage, tout en pouvant jouer le rôle d'acteur informel et de source d'information pour la France. Ce rôle est notamment endossé de façon emblématique par Paul Anthoine-Milhomme, inspecteur et contrôleur des agences de la Banque de l'Indochine au Moyen-Orient, qui fait de nombreux allers-retours entre la France et l'Arabie saoudite durant la période où les relations sont rompues<sup>13</sup>. Il faut attendre 1961-1962 pour que les deux pays commencent à reprendre contact dans l'optique de renouer des liens officiels sur fond de profond bouleversement dans chacun des pays concernés, ainsi que sur l'échiquier international.

## Le contexte favorable des années 1960

Le règlement de la question algérienne a une importance décisive pour permettre à la France de retrouver une certaine influence diplomatique, notamment auprès des pays arabes<sup>14</sup>. À partir de là, de Gaulle a les moyens de mettre en place sa vision de la politique étrangère, c'est-à-dire une politique de contestation de l'ordre bipolaire du monde des années

---

<sup>11</sup> AMAE, fonds « Afrique du Nord et Moyen-Orient, 1966-1970 », série « Arabie saoudite 1966-1970 », 2038INVA/1719, AR 13-2 : Français dans le pays, télégramme n° 77/AL, 7 mars 1966.

<sup>12</sup> Marc Meuleau, *Des pionniers en Extrême-Orient, histoire de la Banque de l'Indochine, 1875-1975*, Paris, Fayard, 1991.

<sup>13</sup> AMAE, fonds « Levant 1944-1965 », série « Arabie saoudite 1944-1965 », sous-série « Arabie saoudite 1953-1959 », 212QONT/593, AR V-11 : Politique intérieure.

<sup>14</sup> Maurice Vaïsse, *La puissance ou l'influence. Histoire de la diplomatie française. II. De 1815 à nos jours*, Paris, Éditions Perrin, 2005.

1960, processus qui mène dans la seconde partie des années 1960 à l'apparition de la « troisième voie », qui donne à la France sa « politique arabe ».

Par ailleurs, le début des années 1960 est une période trouble pour la gouvernance du royaume saoudien. À la fin du mois de novembre 1961, le roi Saoud est admis à l'hôpital américain de Dharan avant de quitter le pays afin d'être opéré. Il est alors obligé de nommer Fayçal régent et celui-ci profite de la situation pour neutraliser ses rivaux dans le pays. En mars 1962, l'état critique du roi lui permet de prendre définitivement la tête du royaume, même s'il n'accède officiellement au trône qu'en 1964, après avoir dirigé le pays au nom de Saoud durant deux ans. Fayçal amène alors un profond changement dans la politique étrangère du royaume et exprime le désir d'établir de bonnes relations avec tout pays ne lui étant pas hostile. C'est lui qui met en avant l'indépendance de l'Algérie comme condition à la reprise des relations avec la France. Ainsi au début du mois d'avril 1962, l'ambassadeur saoudien à Beyrouth se voit confier la tâche de reprendre contact avec la France, *via* l'ambassade française au Liban<sup>15</sup>. Le Quai d'Orsay étant favorable à cette demande, des discussions s'engagent. Les Saoudiens ayant été à l'origine de la rupture des relations diplomatiques avec la France, cette dernière considère qu'il leur revient de faire officiellement le premier pas<sup>16</sup>.

En outre, la politique américaine d'aide économique à l'égard de Nasser en Égypte, grand adversaire de l'Arabie saoudite dans la quête du leadership régional, est vue d'un très mauvais œil par le gouvernement saoudien. Le royaume cherche alors à se rapprocher d'autres pays, afin de

---

<sup>15</sup> AMAE, fonds « Levant 1944-1965 », série « Arabie saoudite 1944-1965 », sous-série « Arabie saoudite 1960-1965 », 212QONT/865, AR 1-1 : Générale ; reprise des relations, télégramme n° 45 du 22 mars 1962.

<sup>16</sup> AMAE, *ibid.*, télégramme n° 400/402 du 11 avril 1962 et 520/522 du 19 mai 1962.

palier l'influence américaine<sup>17</sup>. Quant au Yémen, chasse gardée de l'Arabie saoudite, un coup d'État renverse le régime de l'imam Badr le 26 septembre 1962. Une république est alors proclamée, à laquelle l'Égypte apporte immédiatement son soutien. S'ensuit une guerre civile de huit ans dans laquelle l'Arabie saoudite apporte son soutien aux royalistes *via* la fourniture d'armes et de subsides. Cette guerre reste un des enjeux centraux de la politique extérieure saoudienne durant toutes les années 1960.

C'est donc dans un contexte pesant pour le royaume saoudien que l'échange d'ambassadeurs entre la France et l'Arabie saoudite se fait, un communiqué officiel des deux pays annonce la reprise des relations diplomatiques le 13 septembre 1962 à 18 heures GMT<sup>18</sup>. Le début des années 1960 est donc une période charnière dans la construction du partenariat franco-saoudien dans la mesure où l'arrivée au pouvoir de Fayçal et de de Gaulle permet d'infléchir la politique des deux États, favorisant ainsi, avec l'aide du contexte régional, le rapprochement entre les deux pays. C'est parallèlement à cela que le climat économique du royaume s'améliore, amenant une reprise des relations commerciales entre la France et le Royaume.

## Le climat des affaires en Arabie saoudite, enjeu des relations commerciales

---

<sup>17</sup> Service Historique de la Défense [ci-après SHD], série T (1945-1972), GR 10 T 775, « Bulletins de renseignement reçus du SDECE », « Relations extérieures, 1960-1966 », « 1960-1962 », « L'Arabie saoudite et l'Occident », D 12642/AL, le 23 mai 1962.

<sup>18</sup> AMAE, fonds « Levant 1944-1965 », série « Arabie saoudite 1944-1965 », sous-série « Arabie saoudite 1960-1965 », 212QONT/865, AR 1-2-B : Dossier personnel de l'ambassadeur, télégramme n° 930 du 12 septembre 1962.



À la fin des années 1950, le climat des affaires en Arabie saoudite est tendu, ce qui explique en partie la faible présence commerciale française à cette époque. Un extrait d'un rapport de février 1956 permet d'apprécier la situation du marché saoudien et ses particularités :

« Il n'y a pas de législation commerciale, ni de tribunaux commerciaux, il n'y a donc aucune possibilité de recours auprès de la justice saoudienne en cas de litige avec l'importateur. Il est impossible de vérifier ce que deviennent les marchandises livrées, seul l'importateur peut faire quelque chose, il n'existe pas non plus d'entrepôt ni d'agents de douane. La marchandise ne peut être réexpédiée qu'après le règlement des taxes diverses (coût de magasinage très élevé) et sous licence, qui ne peut être obtenu qu'avec l'accord du destinataire prévu. Les marchandises étant restées un an dans les magasins de la douane (ou elles ne sont pas assurées) sont vendues aux enchères publiques pour le bénéfice du Trésor Royal<sup>19</sup>. »

L'absence totale de garantie pour les entreprises étrangères fait de l'Arabie saoudite un marché risqué pour ces dernières et l'absence de représentation française dans le pays enlève toute possibilité de recourir à l'ambassade. Ajoutons à cela le code saoudien des capitaux étrangers de 1957, décrit dans une note du ministère de l'Économie et des Finances<sup>20</sup>. Conçu dans une période de contrôle des changes, de restriction des importations et de nationalisme économique, sa sévérité rend difficile toute implantation d'entreprise étrangère. Il dispose par exemple que toute formation de société en Arabie saoudite doit avoir au moins 51 % de capitaux saoudiens et 75 % de personnel local. L'incertitude entourant le riyal, monnaie extrêmement volatile, est également une raison de la situation commerciale compliquée du royaume. Il faut attendre la réforme

---

<sup>19</sup> AMAE, fonds « Levant 1944-1965 », série « Arabie saoudite 1944-1965 », sous-série « Arabie saoudite 1953-1959 », 212QONT/592, AR I-1 : Représentation française et étrangères, télégramme n° 405 du 8 février 1956.

<sup>20</sup> Archives du ministère de l'Économie et des Finances [ci-après AMEF], B-0000456, « Relations commerciales franco-saoudiennes (1946-1965) », « Programme du gouvernement saoudien, 1962-1963 », note n° 62/DE relative au code des capitaux étrangers du 2 mars 1964.

économique qui a lieu entre 1958 et 1960 pour que cela s'améliore. Dans le même temps, les négociants saoudiens ont une réputation de très mauvais payeurs. Ceux-ci retardaient souvent les paiements en espérant bénéficier du prochain taux du riyal, tout en demandant des baisses de tarifs en jouant sur la complexité du processus de réexportation<sup>21</sup>. Si on ajoute à cela la frilosité des industriels français, qui « attendent souvent des garanties de l'État et que celui-ci ait frayé une voie pour se lancer dans les pays arabes<sup>22</sup> », on comprend la faible présence commerciale française à cette période. Il faut donc attendre que la réforme économique fasse effet en 1963 et qu'un nouveau code des investissements soit promulgué le 24 février 1964 pour que la situation se stabilise.

Parallèlement à la reprise économique du pays, des discussions commencent entre les gouvernements français et saoudiens à propos d'un projet de coopération à la fin du mois de décembre 1962. Ce projet est à l'initiative de Fayçal et les négociations aboutissent rapidement dans la mesure où un premier accord de coopération culturelle et technique est signé le 17 avril 1963. Mais le souverain saoudien désire aller plus loin et il charge un de ses plus proches conseillers, le Dr Pharaon, de voir qu'elles sont les possibilités « d'élargissement du traité<sup>23</sup> ». Le 7 juillet 1963 l'accord entre les deux gouvernements est finalement ratifié. Cet accord, plus technique que culturel, est le premier marqueur de la volonté des deux gouvernements de rapprocher leur pays l'un de l'autre. C'est dans ce cadre que vont être pensés les contrats commerciaux entre la France et l'Arabie saoudite, tant au niveau civil que militaire. Sur l'exemplaire ratifié,

---

<sup>21</sup> AMEF, B-0000456, « Relations commerciales franco-saoudiennes (1946-1965) », « Situation économique et financière », correspondance de l'ambassade de France (1956-1965).

<sup>22</sup> Paul Balta et Claudine Rulleau, *La politique arabe de la France de De Gaulle à Pompidou*, Paris, Sinbad, 1973, p. 78.

<sup>23</sup> AMAE, fonds « Levant 1944-1965 », série « Arabie saoudite 1944-1965 », sous-série « Arabie saoudite 1960-1965 », 212QONT/867, AR 6-4 : Relations avec la France ; relations économiques, télégramme n° 290/94 du 2 juin 1963.

seul l'article 4 fait mention de la coopération culturelle, tous les autres portant sur la coopération technique, donc économique.

L'assouplissement législatif se fait sur fond de forte croissance du marché saoudien. La production de pétrole augmente de près de 50 %, passant de 421 millions de barils en 1959 à 651,8 millions en 1963, dopant les royalties, qui font un bon de 312,1 millions de dollars à 523,7<sup>24</sup>. C'est durant cette période de croissance de la production pétrolière que la France décide de se tourner vers l'Arabie saoudite pour acheter son pétrole, surtout après la nationalisation des gisements algériens le 24 février 1971. En 1973, le royaume devient le premier fournisseur de la France. Les perspectives commerciales pour les entreprises françaises sont donc très bonnes et, maintenant que l'accès au marché est facilité (la législation entourant les capitaux étrangers a été assouplie) et que la monnaie est stabilisée, l'Arabie saoudite devient un partenaire commercial de plus en plus fiable. Cette débauche de moyens financiers permet à Fayçal de mettre en place un plan d'équipement de grande ampleur. Entre 1962 et 1965, on compte 544,5 millions de dollars de budget alloué. Avant 1964-1965, les entreprises françaises sont souvent écartées au profit d'entreprises italiennes, allemandes, britanniques ou américaines<sup>25</sup>. Mais, à partir de 1965, la présence française commence réellement à se développer dans le royaume saoudien, notamment grâce aux bonnes dispositions du roi à l'égard du pays mais aussi à la popularité croissante de la France dans la région. La période 1965-1967 permet à la France de poser les jalons de « la troisième voie » prônée par de Gaulle. Plusieurs entreprises s'enracinent dans le pays comme la SOGREA, qui remporte deux contrats en 1965 et 1966, et le Bureau de recherche géologiques et

---

<sup>24</sup> AMAE, fonds « Levant 1944-1965 », série « Arabie saoudite 1944-1965 », sous-série « Arabie saoudite 1960-1965 », 212QONT/869, AR 8-1 : Coopération économique étrangère, rapport annuel de la SAMA pour 1963.

<sup>25</sup> AMEF, B-0000456, « Relations commerciales franco-saoudiennes (1946-1965) », « Programme du gouvernement saoudien, 1962-1963 », note n° 62/DE du 2 mars 1964.

minières (BRGM) qui se voit confier des études géologiques. Parallèlement, les exportations françaises en valeur augmentent de 162% entre 1963-1964 et 1966-1967. Si cette croissance suit l'augmentation des moyens saoudiens (les importations passent de 301,8 millions de dollars à 501,8 millions de dollars), elle est aussi le fruit du développement du tissu de production français. Le taux de croissance de la France sur la décennie 1960 atteint en effet 5,8%, soit le taux le plus élevé des pays industrialisés<sup>26</sup>. Ce n'est donc plus uniquement le contexte saoudien qui est favorable à la présence française, comme dans la période 1962-1964, le contexte français s'ajuste de façon complémentaire en fonction de la situation saoudienne. Les Saoudiens étant très soucieux de leur sécurité, notamment vis-à-vis de l'Égypte, Fayçal purge l'armée, la réorganise et décide de la moderniser. Il souhaite « voir la France participer plus à la réorganisation militaire [...] du royaume<sup>27</sup> » et, afin de répondre aux sollicitations, l'attaché militaire de Djibouti est nommé attaché militaire non permanent à Djeddah. Les ventes de matériel léger reprennent en 1963, mais si les propositions saoudiennes sont nombreuses, les réponses inadéquates de la France (mission militaire trop petite et absence d'experts et autres fonctions supports) l'empêchent de décrocher un gros contrat avant 1965. Il faut attendre 1965 pour que la France mette en place une réelle politique d'exportation de matériel militaire à l'égard de l'Arabie saoudite, à l'image des contrats portant sur la fourniture d'automitrailleuses et de chars signés en février 1965, puis en 1966<sup>28</sup>. D'importantes relations politiques peuvent alors commencer à se nouer entre les deux pays.

---

<sup>26</sup> Frédéric Bozo, *La politique étrangère de la France depuis 1945*, Paris, Flammarion, 2012, p. 102.

<sup>27</sup> SHD, série T (1945-1972), GR 10 T 775, « Bulletins de renseignements reçus du SDECE », « Relation extérieure, 1960-1966 », « Relation extérieure 1963-1964 », D 20704, 11 février 1963.

<sup>28</sup> AMAE, fonds « Afrique du Nord et Moyen-Orient, 1966-1970 », série « Arabie saoudite 1966-1970 », 2038INVA/1714, AR 6-5 : Relations avec la France ; relations financières, rapport du conseiller financier pour le Proche et Moyen-Orient, télégramme n° 126, Beyrouth le 10 avril 1969.

Indéniablement, la période étudiée pose donc les jalons de ce que sera jusqu'à aujourd'hui les relations entre ces deux pays. Cette décennie est à la fois une période de rupture et de reconstruction. À l'image de la réécriture de la constitution en France en 1958 et de l'arrivée à la tête du royaume saoudien de Fayçal en 1962, les relations franco-saoudiennes se recomposent et on observe une mutation des rapports économiques, politiques et militaires. Cependant, il faut attendre 1971 pour identifier sur quel axe vont réellement se développer les relations entre les deux pays. À partir de cette date, la France ne parvient pas à se démarquer de ses concurrents dans le domaine civil. C'est donc dans le domaine militaire qu'elle se distingue avec la signature de nouveaux contrats majeurs et le déploiement d'une mission de formation dans le pays.